



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 26-2019 - Séance du 25 novembre 2019 - Ecrite

Climat - Actions communales

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de ces derniers mois, plusieurs interventions ont vu jour au sein du conseil communal, traitant de la situation climatique, respectivement d'un plan d'action à mettre sur pied.

Elles sont les suivantes :

- **Groupe Verts et Ouverts** **30 septembre 2019**
Des mesures « à la parcelle » pour préserver l'eau ?

- **Groupe Verts et Ouverts** **19.02.2019**
Mise en place d'un « plan climat » communal.

Par ailleurs, la commission chargée de rendre rapport sur la motion du groupe Verts Ouverts déposée le 3 avril 2017 s'était prononcée pour que, lorsque le PGA sera établi, des priorités soient mises pour étudier un fonds de soutien aux énergies renouvelables, dans le cadre d'une planification énergétique.

La municipalité, consciente de la problématique, a consacré sa séance de « mise au vert » du 13 novembre exclusivement à ce thème.

Après analyse de la situation, l'autorité va mettre sur pied, lors du premier semestre 2020, des séances ou « assises » dévolues au climat et à la situation actuelle, elle va essayer de mettre sur pied des actions au niveau communal (ou intercommunal) alors que les différentes interventions étaient issues de considérations nationales ou cantonales.

Ces réflexions devraient déboucher sur des études plus approfondies, par thèmes, comme par exemple l'analyse des bâtiments, première source identifiée d'émanations nocives.

La piste d'un examen énergétique des bâtiments communaux pourrait constituer par ailleurs une première piste, à confirmer (y compris une thermographie thermique de la localité, à l'instar de Montreux il y a quelques années.).

Cette ou ces réunions devraient voir participer deux à trois personnes spécialistes dans ce domaine.

Il va sans dire que ces travaux devraient faire l'objet de concertations avec la commune voisine de Blonay. Elles devraient regrouper les membres des deux conseils communaux (qu'il y ait fusion ou non) ainsi que la population des deux communes aussi.

D'autre part, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de notre commune vont aussi être sollicités, afin de permettre de connaître d'autres pistes, qu'eux seuls connaissent par leurs activités quotidiennes.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau de la municipalité de St-Légier - La Chiésaz est visible au centre, avec le texte "AU NOM DE LA MUNICIPALITE" au-dessus.

St-Légier-La Chiésaz, le 18 novembre 2019

M. George, municipal délégué

Bureau du conseil communal : M. Jacques Reymond, président et Mme S. Rotondo, secrétaire

Copie : tous les collaboratrices et collaborateurs de la commune de St-Légier - La Chiésaz